



Déclaration FNEC-FP FO au CTA du 19 novembre 2018

**Madame la Rectrice,
Mesdames et Messieurs les membres du CTA,**

Le gouvernement souhaite engager la mise à mort du Code des pensions dans le cadre de la réforme des retraites.

Le gouvernement a confirmé son intention de porter une attaque sans précédent contre le Statut général des fonctionnaires. Toutes les règles régissant le principe de carrière, la séparation du grade et de l'emploi, le recrutement d'un fonctionnaire sur une mission pérenne, les organismes consultatifs sont directement visés.

Casser le code des pensions, casser le statut, contractualiser l'emploi, privatiser les missions, c'est accentuer les inégalités, c'est transformer l'utilisateur en client, c'est casser le service public.

Les gouvernements font un choix de société : ceux qui paieront auront les services, certainement, les autres devront se contenter d'éventuelles miettes. Ce n'est pas le nôtre.

Les principes fondateurs du service public sont intégralement aux antipodes de cette politique : celui-ci devrait au contraire garantir l'égalité des droits et des services pour tous les citoyens sur tout le territoire.

FO qui a largement contribué à la négociation et à l'élaboration des statuts des fonctionnaires et du service public ne l'accepte pas. Elle condamne et combat ces réformes régressives et dangereuses, socialement, économiquement et démocratiquement.

Pour ce qui est de l'emploi, on marche sur la tête : la suppression prévue de 50.000 postes de fonctionnaires d'État implique d'en supprimer 20 à 25 000 dans l'Éducation nationale à la rentrée prochaine, alors que le personnel est surchargé de travail et n'arrive pas à faire face. Le gouvernement préfère la précarité, par l'embauche de contractuels, à l'emploi de fonctionnaires. Sans complexes, il imagine le « pré-recrutement » dont la conséquence sera de confier des classes à des personnels non qualifiés et de mettre en place un vivier de contractuels. Est-ce cela « l'école de la confiance » ? Nous savons tous que ces mesures en sont l'opposé.

Et pour boucler la boucle, le gouvernement annonce la création, en juillet 2019, d'une agence de reconversion pour les agents de l'État. Verra-t-on dans ce ministère des personnels, notamment ceux touchés par les conséquences de la réforme territoriale, ou des enseignants poussés vers la sortie pour qu'ils se reconvertissent en dehors de la Fonction publique ?

Dans ce contexte, les déclarations martiales – et d'ailleurs parfois contradictoires — des ministres à la suite des nouveaux actes de violence envers les personnels, ne sauraient masquer leurs responsabilités quant à la situation de plus en plus chaotique dans les établissements, qui place toutes les catégories de personnels dans une situation de plus en plus intenable.

On marche donc vraiment sur la tête. FO, la CGT, Sud ont appelé les personnels à la grève le 12 novembre pour demander le retrait. Nous persistons.

Et s'il fallait démontrer la véracité de nos propos, le bilan social que vous nous présentez est sans appel : le nombre de jours de congé maladie est en augmentation constante et permanente depuis l'avalanche des contre-réformes qui se poursuit. Le bilan social de ces deux dernières années atteste ainsi que 1999 agents supplémentaires ont été arrêtés pour motif de santé, ce qui représente une hausse de 7,5 % en deux ans.

Les conditions de travail se dégradent. Le jour de carence déjà expérimenté n'y changera rien. Il rajoute au contraire à cette dégradation en ponctionnant toujours plus le traitement des fonctionnaires qui, en 20 ans, ont encaissé la perte de 18 % de la valeur du point d'indice et 3 % à 4 % de prélèvements supplémentaires.

C'est peut-être pour compenser ces pertes cumulées que vous voulez porter le RIFSEEP à 2,5 ou 3 pour quelque 32 cadres académiques. A FO, à l'opposé du RIFSEEP, nous revendiquons le rattrapage général de la valeur du point d'indice qui lui s'applique à tous. Vous proposez d'augmenter le RIFSEEP de façon inégale. A l'inverse, nous demandons que vous le portiez au coefficient 3 pour tous. Nous avons tendance à penser qu'il est plus difficile d'acheter son foie gras pour les fêtes de fin d'année quand on dépense son salaire, avoisinant le SMIC horaire, à payer son essence, ses pâtes et son loyer.

À propos de charges financières indues, les Professeurs des écoles de l'Ariège reçoivent des ordres de mission illégaux qui stipulent que les convocations pour les animations pédagogiques n'ouvrent pas droit à remboursement des frais de transport. Depuis deux ans, nous espérons l'affaire réglée. Ce n'est toujours pas le cas. Nous demandons que cela cesse. Nous demandons que les agents de l'Etat dont vous avez la charge reçoivent des ordres de mission conformes et ensuite que tous les frais de mission soient payés conformément à la réglementation.

Par ailleurs, La FNEC-FP FO vous demande, Madame la rectrice, de revenir urgemment sur votre décision de ne payer qu'en janvier ce que l'administration doit aux collègues qui ont été promus au 1er septembre 2018 :

– Premièrement les salaires dus doivent être payés en temps et en heure. Ce n'est pas comme s'ils augmentaient scandaleusement

– D'autre part le paiement du rattrapage des salaires des mois de septembre, octobre, novembre et décembre 2018 au début 2019 génèrent une double spoliation. Avec le prélèvement à la source, les salaires 2018 ne seront pas soumis à l'impôt alors qu'ils le seront sous la forme de rattrapage en 2019 ; et ils peuvent faire basculer les collègues dans une tranche supérieure des impôts.

Nous demandons que les collègues touchent le traitement dû avant la fin 2018.

Nous rappelons aussi que le statut général des fonctionnaires prévoit des obligations de service spécifiques pour plusieurs corps dont les PE, qu'ils soient adjoints ou directeurs. Nous n'acceptons pas que nos supérieurs hiérarchiques agitent systématiquement l'argutie « *vous êtes fonctionnaires, vous devez 1607 heures* » à chaque fois qu'ils inventent ou veulent imposer des heures à rallonges, de nouvelles obligations, de nouvelles réunions, de nouvelles missions. Du travail, nous en avons beaucoup, au-delà du raisonnable, sans en rajouter.

En l'état actuel de la réglementation, nous rappelons une nouvelle, et espérons-le, dernière fois que, en son article 1er, le **Décret n° 2008-775 du 30 juillet 2008** fixe les obligations de service des PE ainsi, je cite :

« *Les personnels enseignants du premier degré sont tenus d'assurer, sur l'ensemble de l'année scolaire :*

1° Un service d'enseignement de vingt-quatre heures hebdomadaires ;

2° Les activités et missions définies à l'article 2, qui représentent cent huit heures annuelles, soit trois heures hebdomadaires en moyenne annuelle ».

Enfin, Madame la Rectrice, nous demandons que les personnels PE promouvables à la hors classe au 1er septembre 2018 aient connaissance de leur appréciation : en l'état, ces collègues ne peuvent pas faire de recours, n'étant pas informés officiellement. Ils ont pourtant le droit de contester leur appréciation.

Concernant les rythmes scolaires, FO réaffirme que nous ne sommes salariés, ni des mairies, ni des conseils d'école. Nous sommes fonctionnaire de l'Etat, nous avons un statut national, nous voulons le garder ! 85 % des écoles sont passées à 4 jours sur 36 semaines. Ce calendrier doit redevenir la règle sur tout le territoire. Nous demandons l'abandon des décrets Peillon, Hamon, Blanquer. L'école républicaine s'est constituée sur la base de l'indépendance des personnels vis à vis du curé, du maire et des groupes de pression. Nous ne voulons pas revenir plus de 130 ans en arrière.

Pour le détail dans le second degré, la hausse des effectifs enregistre 1985 élèves de plus cette année et 2113 l'année précédente. En l'absence des moyens nécessaires, nous observons une nouvelle aggravation du phénomène de « bourrage des classes ». En collège, 13,2 % des classes comptent 30 élèves ou plus contre 8,6 % l'année dernière. En lycée général et technologique, on est passé de 4,8 % de classes aux effectifs égaux ou supérieurs à 36 élèves à 5,2 %. Le constat est simple, alors qu'il est absolument nécessaire d'alléger les effectifs en classe, ceux-ci continuent de s'alourdir.

Comment faire face ainsi ? Comment remplir nos missions alors que les conditions d'enseignement sont rendues de plus en plus délicates et difficiles avec la destruction des droits sociaux et économiques des travailleurs ?

C'est dans ce contexte déjà fortement dégradé que le ministre projette de supprimer 2650 postes dans le second degré alors que la hausse des effectifs se poursuit. Si le gouvernement ne met pas fin à de telles décisions, il portera la lourde responsabilité de leurs conséquences sur les conditions de travail et la qualité de l'enseignement ; les difficultés et la violence qui les accompagne seront aggravées dans les établissements scolaires.

Et ce ne sont pas des mesures ponctuelles, ciblées ou « vitrines » qui pourront masquer cette réalité.

Si l'aspect quantitatif de cette politique est déplorable, il en est malheureusement de même pour l'aspect qualitatif.

Dans le second degré, la politique du ministre est marquée par des textes prétendument réformateurs avec la réforme du lycée et du baccalauréat ainsi que la réforme de la voie professionnelle. Si être réformiste c'est être progressiste, alors nous affirmons que ces réformes sont contre-réformistes.

La réforme du lycée et du baccalauréat est une régression sans précédent.

Elle programme en premier lieu une réduction du nombre d'heures de cours. Qui peut faire croire qu'un élève qui reçoit moins d'heures de cours sera mieux préparé à une poursuite d'études ?

Ensuite, elle exerce une pression renforcée sur les établissements, au nom de l'autonomie, pour leur imposer, dans le cadre des enseignements pluridisciplinaires, des ajustements internes qui dégagent le ministère et le rectorat de l'obligation de créer des postes et d'affecter des enseignants-remplaçants quand cela est nécessaire.

Cette réforme du lycée ce sont des « bidouillages » avec les emplois du temps des professeurs, mais aussi des élèves, sur plusieurs lycées en fonction de l'organisation imposée par le rectorat au niveau du bassin de formation.

Cette réforme du lycée et du baccalauréat c'est aussi le pilotage par « évaluation permanente » avec 18 évaluations en contrôle continu à chaque fin de semestre en première comme en terminale. Cette réforme c'est le stress permanent des élèves et des personnels. Les évaluations permanentes ne laissent aucun espace aux élèves pour s'approprier les apprentissages. L'examen final valide une acquisition globale des savoirs, le contrôle continu les saucissonne.

Dans les lycées, les personnels s'opposent très majoritairement à cette réforme, Force Ouvrière en revendique l'abandon de toute urgence et invite les collègues à organiser le rapport de force pour obtenir son retrait.

Concernant la réforme de la voie professionnelle, nous rappelons notre refus de cette réforme. Elle entraîne une déprofessionnalisation et la mixité des publics (élèves sous statut scolaire et jeunes en apprentissage) alors que nos élèves ont surtout besoin de stabilité.

Nous avons longuement abordé les questions touchant aux dégradations de nos conditions de travail.

Nous voulons achever la déclaration par le bilan social et la santé :

Premièrement, nous constatons que les accidents du travail et les maladies professionnelles sont marqués par un phénomène de sous déclaration manifeste. Les entraves dressées, l'absence historique et illégale de médecine de prévention, la culture administrative propre à notre administration de non-reconnaissance de l'accident et de la maladie professionnelle aux dépens du personnel en sont la cause.

Il est temps que cela s'arrête et que des mesures soient prises pour que notre employeur reconnaisse et prenne en charge les conséquences que supportent bien trop souvent les personnels accidentés ou malades du fait du travail.

Enfin, nous concluons par la médecine de prévention.

Celle-ci reste assurée par 3 médecins uniquement. Cela correspond-il à 3 emplois à temps complet ?

Nous vous rappelons à nouveau, Madame la Rectrice, que notre fédération a fait condamner le recteur par le tribunal administratif de Toulouse pour absence de visite médicale obligatoire des personnels. Nos actions vous ont conduit à l'engagement de procéder au recrutement de 5 médecins de prévention. Ces 5 postes ont été budgétés. Bien que cet engagement soit largement insuffisant puisqu'il faudrait 20 médecins pour respecter la loi, Madame la Rectrice comptez-vous tenir les engagements du rectorat sur cette question en recrutant les médecins de prévention budgétés ?

Nous attendons des réponses.